

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Désaffectation suivie du
déclassement du domaine
public communal des
logements et caves sis
16 rue de la Salle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 8 février 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024

Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Denis TRINGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN,
Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT,
Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de
CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON,
Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame
ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de
BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur
LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur
SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur
JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL,
Monsieur LE GARSMEUR

* Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09

* Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240207-24-A-05-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

N° DE DOSSIER : 24 A 05

OBJET : DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES LOGEMENTS ET CAVES SIS 16 RUE DE LA SALLE

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Commune de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire de quatre logements et quatre caves situés 16 rue de la Salle, parcelle cadastrée AI 412 au sein d'une copropriété. Elle avait acquis ces biens le 22 février 1993 par application du droit de préemption en vue d'une affectation à du logement social.

Il s'agit de :

- Un logement duplex de type T2 de 23,23 m² (lot de copropriété numéro 9) en rez-de-chaussée sur cour ;
- Un logement de type T2 de 35,57 m² (lot numéro 2) au premier étage ;
- Un logement de type T2 de 35,11 m² (lot numéro 3) au deuxième étage ;
- Un logement de type T2 de 34,31 m² (lot numéro 4) au troisième et dernier étage ;
- Quatre caves en sous-sol : cave n°1 (lot numéro 5), cave n°2 (lot numéro 7), cave n°3 (lot numéro 8), cave n°4 (lot numéro 6).

Un bail à réhabilitation avait été signé le 30 novembre 1998 avec le bailleur social Habitat et Humanisme en vue de rénover le bâtiment et de gérer pendant vingt-cinq (25) ans les logements sociaux. Le bail est arrivé à terme le 30 octobre 2023. Les derniers occupants ont donc été relogés et les appartements sont actuellement vides.

Après réflexion, il est proposé de vendre ces logements et caves. Ainsi, afin de permettre leur mise en vente, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), de constater, dans un premier temps, la désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public. Puis, dans un second temps, il s'avère nécessaire de prononcer à son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation des quatre logements et quatre caves de la copropriété située 16 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye, parcelle cadastrée AI 412 ;
- De prononcer le déclassement du domaine public communal des biens susmentionnés pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code Civil,

Considérant le constat de désaffectation du 17 janvier 2024 annexé à la présente délibération,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE (procuration à Madame CASTIGLIEGO), Madame CASTIGLIEGO votant contre,

DECIDE de constater la désaffectation des quatre logements et quatre caves de la copropriété située 16 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye, parcelle cadastrée AI 412 ;

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal des biens susmentionnés pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.



Rapport de constatation de désaffectation des locaux
16 rue de la Salle, Saint-Germain-en-Laye (78100)
Procédure de déclassement du domaine public

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1 ;

Objet : Constatation de la désaffectation de locaux du domaine public

Site : Immeuble à usage de d'habitation avec commerce situé 16 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye

Biens concernés :

- un logement duplex de type T2 de 23,23 m² (lot de copropriété numéro 9) en rez-de-chaussée sur cour ;
- un logement de type T2 de 35,57 m² (lot numéro 2) au premier étage ;
- un logement de type T2 de 35,11 m² (lot numéro 3) au deuxième étage ;
- un logement de type T2 de 34,31 m² (lot numéro 4) au troisième et dernier étage ;
- quatre caves en sous-sol : cave n°1 (lot numéro 5), cave n°2 (lot numéro 7), cave n°3 (lot numéro 8), cave n°4 (lot numéro 6).

Référence cadastrale : AI 412

Affectation antérieure du site : Logements sociaux

Date de déménagement : 22 novembre 2023

Date de la visite : 17 janvier 2024

Suite à la visite effectuée le 17 janvier 2024 par Madame Nathalie MARIETTE, chargée de Mission Gestion Patrimoniale, il a pu être constaté que les locaux à usage d'habitation situés 16 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye, parcelle cadastrée AI 412, n'est plus affectée à une mission de service public, les locaux étant libres de toute occupation et désaffectés en totalité.

Plan de situation :

16 rue de la Salle – à proximité de l'église et du château :



Vues extérieures :

Façade côté rue de la Salle



Façade côté cour



Rez-de-chaussée - 1er logement au fond de la cour

L'appartement est vide de tout occupant et de tout bien.





1^{er} étage - 2^{ème} logement

L'appartement est vide de tout occupant et de tout bien.





2^{ème} étage - 3^{ème} logement

L'appartement est vide de tout occupant et de tout bien.



3^{ème} étage - 4^{ème} logement

L'appartement est vide de tout occupant et de tout bien.





Sous-sol - Caves

Les caves sont vides de tout occupant et de tout bien.



Rapport clos le 17 janvier 2024